

PLAN DEPARTEMENTAL CANICULE

Dans chaque commune, le Maire a l'obligation de tenir un registre nominatif des **personnes âgées et handicapées** vivant à domicile qui en font la demande, pour permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et notamment dans le cadre du plan canicule.

Si vous désirez être inscrit(e) sur ce registre, nous vous demandons de nous retourner l'autorisation ci-dessous, dûment remplie.

Un récépissé d'inscription sur le registre nominatif sera établi et vous sera retourné.

Nous rappelons qu'en cas de fortes chaleurs+, il faut suivre les conseils de comportements suivants :

- se protéger de la chaleur en fermant fenêtres et volets dans la journée et aérer la nuit.
- Boire le plus possible et au minimum 1,5 litre d'eau par jour. Eviter la consommation d'alcool.
- Prendre régulièrement des douches ou des bains, humidifier le corps.
- S'exposer le moins possible au soleil et éviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- Limiter les activités physiques.

Et si vous avez connaissance d'une personne se trouvant en difficulté du fait de la chaleur, merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie au 04.68.92.00.10

.....

AUTORISATION

- Je soussigné(e).....
- Né(e) le :
- Domicilié(e)
- Tél. :.....
- Avez-vous une aide-ménagère à domicile ? :

AUTORISE la Mairie de Pézilla-La-Rivière à communiquer mes noms et adresse aux services de la Préfecture des P.O si ceux-ci en font la demande, conformément à la législation sur l'informatique et sur les libertés.

Fait à Pézilla-la-Rivière, le

(signature)